

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE

## BEACH CROSS 2016

### Touquet Auto Moto

#### ORGANISATEUR

Le TAM, Touquet Auto Moto – 28 Rue de la Paix – 62520 LE TOUQUET, organise une épreuve de **Course sur Sable**, inscrite au **Championnat de France** et de renommée européenne « **Beach Cross de Berck sur Mer** », qui pour sa treizième édition se déroulera les Samedi 8 et Dimanche 9 Octobre 2016 sur la plage de Berck sur Mer - 62600, FRANCE.

#### DEFINITION

La Course sur Sable « Beach Cross de Berck-sur-Mer » se disputera conformément aux prescriptions du Code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et du règlement du Championnat de France des Courses sur Sable 2016-2017 (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet de la FFM : [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) – Compétition – Réglementation, ou sur l'annuaire 2017 FFM) en vigueur à la date de l'épreuve.

**Le présent règlement complète les conditions de la manifestation.** Les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription.

#### CARACTERISTIQUE DU CIRCUIT

La piste sera longue de 3 000 m environ, sa largeur sera de 12 mètres minimum sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens des aiguilles d'une montre.

#### ARTICLE 1 CALENDRIER

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM 2016-2014

#### ARTICLE 2 ENGAGEMENT & LICENCE

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM 2016-2017

Cette course est une course sur invitation et l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains engagements sans devoir en justifier le motif.

**Attention : La Licence UFOLEP n'est pas acceptée.**

Le droit d'engagement est fixé à 144 € par pilote pour les Motos et Quads, 124 € pour les Juniors et 84 € pour les Espoirs.

La date de clôture des engagements sera fixée au 20 Septembre 2016, au-delà de cette date, les engagements seront majorés de 20 €, toute catégorie confondue. Les inscriptions seront closes dès que le nombre de **610 pilotes** sera atteint, **toute catégorie confondue.**

Toute personne qui désire participer au Beach Cross 2016, doit obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site : [www.engage-sports.com](http://www.engage-sports.com).

Tous les renseignements demandés sur le site sont obligatoires, et le règlement des droits d'engagement valide votre inscription.

**La présentation de la licence Compétition est obligatoire le jour de l'épreuve, un coureur sans sa licence n'est donc pas admis.**

Les pilotes désirant utiliser une licence à la journée doivent impérativement souscrire leur licence en ligne sur : [www.ffmoto.org/journee-licence](http://www.ffmoto.org/journee-licence)

**Les pilotes mineurs** devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec **une autorisation parentale** et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.

**Conditions de remboursement :** tout forfait attesté par un certificat médical, et **exprimé avant le 28 Septembre 2016** donnera lieu à un **remboursement de son inscription.**

#### ARTICLE 3 CATEGORIES ET PILOTES

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM. Article 5, catégorie et classes des machines

L'Organisation se réserve le droit d'imposer la catégorie de son choix à tout participant.

#### ARTICLE 4 CONTROLE ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Berck-sur-Mer – Avenue du 18 Mai 1945 (devant le Bois Magnier), le Vendredi 7 Octobre 2016 de 15h00 à 20h00 et le Samedi 8 Octobre 2016 de 8h00 à 12h00, et **seront obligatoires pour entrer dans le Parc Pilotes.**

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

1. Permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste.
2. Licence FFM 2016, ou certificat médical écrit en français de non contre indication datant de moins de trois mois pour la licence à la journée.
3. Les pilotes mineurs devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
4. Carte d'identité ou passeport.
5. Un extincteur à jour de validité et plombé

#### Attention

Les déclarations de perte ou de vol et les attestations de licence en cours ne seront pas acceptées.

L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve (bracelets, plaques, dossards, QR Code). Les sponsors présents sur les plaques et dossards sont obligatoires.

Les vérifications techniques auront lieu à l'issue des vérifications administratives, les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 3 pour les quads (avant, côté droit et gauche).

Les machines seront marquées. L'utilisation de pneus à godets sera interdite.

#### ARTICLE 5 ESSAIS CHRONOMETRES

**L'essai chronométré est obligatoire.**

**MX1 – MX2 :**

Pour les essais libres et chronométrés, les MX1 et MX2 seront mélangés et séparés en deux séances.

- Séance dossards impairs : N° de Dossard impair des Catégorie MX1 et Catégorie MX 2
- Séance dossards pairs : N° de Dossard pair des Catégorie MX1 et Catégorie MX2

Après 10 minutes d'essais libres, le directeur de course annoncera les 15 minutes chronométrées qui détermineront l'ordre d'accès aux groupes A & B.

#### QUAD ET VETERAN :

Après 10 minutes d'essais libres, le directeur de course annoncera les 15 minutes chronométrées qui détermineront la place sur la grille de départ.

**ESPOIRS ET JUNIORS** auront 10 minutes d'essais libres et 10 minutes chronométrées.

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE

## BEACH CROSS 2016

### Touquet Auto Moto

#### ARTICLE 6 ORGANISATION DE L'EPREUVE : HORAIRES PREVISIONNELS

##### ACCES AUX GROUPES A & B :

Les temps obtenus MX1 & MX2 des deux séances chronométrées seront regroupés afin d'établir un classement cumulé.

- Les numéros de classement impair (soit 1<sup>er</sup> temps - 3<sup>ème</sup> temps - 5<sup>ème</sup> temps - ... - 61<sup>ème</sup> temps - ...) appartiendront au Groupe A.
- Les numéros de classement pair (soit 2<sup>ème</sup> temps - 4<sup>ème</sup> temps - 20<sup>ème</sup> temps - ...) appartiendront au Groupe B

##### ACCES AUX MANCHES :

La 12<sup>ème</sup> Course de sable « Beach Cross » sera courue en 2 manches de 20 minutes + 1 Tour pour les groupes A & B.

La Finale ARGENT 20 minutes + 1 Tour et la Finale OR 25 minutes + 2 Tours.

Trois manches de 20 minutes + 1 Tour pour les Quads et les Vétérans.

Trois manches de 15 minutes + 1 Tour pour les Juniors.

Trois manches de 12 minutes + 1 Tour pour les Espoirs.

Le détail des horaires prévisionnels est indexé au présent règlement.

##### ACCES AUX FINALES :

Chaque pilote du groupe A et chaque pilote du Groupe B se verra attribué sa place au cumul des deux manches pour l'accession aux finales

FINALE OR : Les 50 premiers du classement du Groupe A  
Les 50 premiers du classement du Groupe B

FINALE ARGENT : Les suivant de chaque Groupe

#### ARTICLE 7 PROCEDURE DEPART - ARRIVEE

Le départ sera donné à l'aide d'une grille, tout départ volé sera sanctionné par une exclusion immédiate du pilote concerné ou d'une disqualification en cas de réclamation des commissaires de piste. De nombreux postes de contrôle seront installés sur le parcours. Les concurrents surpris à couper le parcours, à éviter une difficulté du terrain, seront déclassés à l'arrivée, après dépouillement des rapports des contrôleurs.

Les départs moto se feront derrière la grille. Le départ des quads se fera au drapeau devant la grille (150 pilotes maximum)

La zone de panneautage est considérée comme une zone appartenant au circuit et ne sera accessible que par un seul panneauteur majeur par pilote, muni de son pass et durant la manche de son pilote.

**Tout ravitaillement ET interventions mécaniques sur le circuit sont strictement interdits, durant les manches chronométrées.**  
**Les changements de pilotes sont strictement interdits.**

#### ARTICLE 8 CHRONOMETRAGE

Les chronomètres compteront le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du Directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas, le Directeur de la course restera décisionnaire quant à la reprise ou non.

#### ARTICLE 9 ASSURANCE

Le TAM a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme aux dispositions de l'Article R.331-30 du Code du Sport, auprès de la compagnie ASSURANCE MOTO VERTE. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration à ASSURANCE MOTO VERTE dans un délai de 18 heures après l'épreuve.

#### ARTICLE 10 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

**Responsable médical de la manifestation :** Docteur LACRAMPE – CHU de Douai

**Nombre de secouristes :** 15

**Nombre d'ambulances :** 3

#### ARTICLE 11 RECLAMATION

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

#### ARTICLE 12 ANNULATION – REPORT DE L'EPREUVE

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le TAM ne serait redevable envers les concurrents que de 60 % de l'engagement. Le TAM s'engage à rembourser au plus tard le 30 Novembre 2016. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

#### ARTICLE 13 LES OFFICIELS

Monsieur LAMOUREUX Patrick	Délégué CFS
Monsieur BOURRIER Philippe	Président du jury
Monsieur FOURNIER Sébastien	Membre du jury sable
Monsieur THOMAS André	Membre du jury Ligue
Monsieur BRONDY Gérard	Directeur de course sable
Monsieur WACQUET Jean-Paul	Directeur de course sable départ
Monsieur SCHOTS Frédéric	Directeur de course sable adjoint
Monsieur TISON Serge	Responsable technique sable
Monsieur DESBUISSON Xavier	Adjoint technique
Monsieur LAMOUREUX Marty	Secrétaire administratif

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE

## BEACH CROSS 2016

### Touquet Auto Moto

#### ARTICLE 14 CLASSEMENT

##### Classement **MOTOS**

Pour le classement MOTO :

- MX 1 Cumul Manche 1 et Manche 2  
En cas d'égalité, le classement de la 2<sup>ème</sup> Manche sera prépondérant
- MX 2 Cumul Manche 1 et Manche 2  
En cas d'égalité, le classement de la 2<sup>ème</sup> Manche sera prépondérant

**Le vainqueur du Beach Cross 2016 sera le pilote qui remportera la Finale OR.**

Tout pilote non classé au cours d'une manche se verra attribuer 150 points.

##### Classement **QUADS, VETERANS, JUNIORS & ESPOIRS**

Cumul des trois manches

En cas d'égalité, le classement de la 3<sup>ème</sup> manche sera prépondérant.

#### ARTICLE 15 PRIX

La distribution des coupes aura lieu sur la digue au Car Podium le Dimanche 9 Octobre 2016, à 18 H.

#### LISTE DES PRIX

	MX1 Cumul Manche 1 & Manche 2	MX2 Cumul Manche 1 & Manche 2	Finale OR	QUAD	JUNIORS	ESPOIRS	VETERANS
1 <sup>er</sup> Scratch :	1 500 €	1 500 €	3 500 €	3 000 €	500 €	300 €	300 €
2 <sup>ème</sup> Scratch :	1 000 €	1 000 €	2 500 €	2 000 €	300 €	200 €	200 €
3 <sup>ème</sup> Scratch :	500 €	500 €	1 500 €	1 000 €	200 €	100 €	100 €
4 <sup>ème</sup> Scratch :			1 000 €				
5 <sup>ème</sup> Scratch :			500 €				

1<sup>ère</sup> Féminine Moto : 500 €

1<sup>ère</sup> Féminine Quad : 500 €

Le règlement des prix sera envoyé par chèque ou par virement, à partir du lundi 10 Octobre 2016, après l'examen de tous les recours éventuels par le jury.

#### ARTICLE 16 PARC PILOTE

La place de stationnement des concurrents, dans le parc Pilotes, sera attribuée **UNIQUEMENT** par l'organisation, et **UN seul ET unique véhicule, muni de son autocollant collé sur le pare brise fourni par l'organisation, ET par participant, sera accepté.**

#### ARTICLE 17 SECURITE GENERALE

**Attention : Tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.**

**Il est formellement interdit de prendre un passager sur sa machine en quittant le circuit.**

Mis à part les concurrents disputant leur manche et leurs panneauteurs, le circuit est absolument interdit d'accès.  
Interdiction d'utiliser les barbecues dans les parcs Pilotes.

#### ARTICLE 18 REGLES ENVIRONNEMENTALES

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

Ravitaillement et interventions mécaniques strictement interdits sur le sable de la plage durant la compétition.

Tears – off ou verres jetables **STRICTEMENT INTERDITS**

Tapis respectant l'environnement est obligatoire dans le parc Pilotes.

Visa du Moto Club

Date :

Visa de La Ligue

Date :

Visa de la F F M

Date :